ID: 039-223900010-20230922-ARR_2023_1224-AR



HÔTEL DU DÉPARTEMENT 17 RUE ROUGET DE LISLE 39039 LONS-LE-SAUNIER Cedex Tél. 03 84 87 33 00 contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° ARR 2023_1224_AT_RD905_POLIGNY

Portant accord technique de voirie

Service: PPR - ROUTES - SDEE - ARD CHAMPAGNOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU La demande en date du 18 septembre 2023 par laquelle ENEDIS, représenté par Monsieur PIQUET Nicolas, domicilié 1, Rue Barthélémy 39108 DOLE, représentant BATEX, aux Bubles 39800 Poligny, sollicite l'autorisation d'exécuter des travaux de création de réseau BT dans l'emprise de la Route Départementale n° 905, Route de Tourmont, 39800 POLIGNY;
- VU Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4, L3221-5 et L3333-8;
- VU Le code de la voirie routière et notamment les articles L113-2 à L113-7;
- VU Le code de l'énergie et notamment les articles L323-3 et L433-3 ;
- VU Le code général des propriétés des personnes publiques et notamment les articles L2121-1 à L2122-5 ;
- VU Le règlement de voirie départementale approuvé le 28 mai 2010 ;
- VU L'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef d'Agence Routière Départementale de Champagnole ;
- VU L'état des lieux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 ACCORD TECHNIQUE

Le concessionnaire désigné dans la demande susvisée est en droit d'exécuter sur la Route Départementale n° 905 commune de Poligny, les travaux énoncés dans sa demande, à charge pour lui de se conformer aux dispositions du présent arrêté.

Le présent titre ne confère pas à son bénéficiaire le droit réel prévu aux articles L1311-5 à L1311-8 du code général des collectivités territoriales.

Reçu en préfecture le 22/09/2023

Publié le 22-09-2023

ID: 039-223900010-20230922-ARR_2023_1224-AR

ARTICLE 2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Les dispositions de l'article 39 du règlement de voirie susvisé sont applicables sous réserves des prescriptions particulières fixées par le présent arrêté.

Implantation et ouverture du chantier

Le concessionnaire préviendra le service gestionnaire de la voirie de la date du commencement des travaux. Les ouvrages à réaliser seront implantés en sa présence.

Une tranchée longitudinale sera implantée sous accotement du PR 43+0543 au PR 43+0642.

Une tranchée transversale sera implantée sous chaussée au PR 43+0543.

Mode opératoire

TRANCHÉE SOUS CHAUSSÉE

Tranchée ouverte sous chaussée souple - réseau structurant ou primaire:

- Sciage soigné de la chaussée à la scie diamantée, ouverture de la fouille.
- Extraction, évacuation des matériaux en décharge.
- Pose du réseau, enrobage de celui-ci en sable, sur une épaisseur de 20 cm.
- Installation d'un grillage avertisseur, à 10 cm au-dessus de la génératrice supérieure.
- Remblaiement successif en G.N.T0/80 sur une épaisseur de 57 cm, G.N.T~0/31.5 sur une épaisseur de 20 cm.
- Compactage par couches de 20 à 30 cm.

<u>Réfection provisoire</u>: dès la fin des travaux, à l'enrobé à froid ou à l'émulsion de bitume bicouche, gravillons 6/10 et 4/6.

Réfection définitive : environ 2 à 3 mois après la réfection provisoire, comprenant :

- Redécoupage de la chaussée, 0.10 m de part et d'autre des deux lèvres de la tranchée.
- Décaissement sur 23 cm.
- -G.B 2 sur 17 cm, (passage en 2 couches).
- B.B.S.G 0/10, non calcaire sur 6 cm.
- Fermeture des joints à l'émulsion de bitume.

TRANCHÉES SOUS ACCOTEMENT :

Les accotements non stabilisés pourront être remblayés avec les matériaux extraits avec l'accord du service gestionnaire. Ils seront remis en état avec de la terre végétale et ensemencés avec un mélange de graminées adapté.

<u>Tranchée ouverte sous accotement ou dépendances, à une distance< à 1,20m du bord de chaussée:</u>

- Ouverture de la fouille.
- Extraction, puis évacuation des matériaux en décharge.
- Pose du réseau, enrobage de celui-ci en sable, sur une épaisseur de 20 cm.
- Installation d'un grillage avertisseur à 10 cm au-dessus de la génératrice supérieure.
- Remblaiement en, G.N.T 0/31.5 sur une épaisseur de 75 cm.
- Compactage par couches de 30 cm.
- . Réglage et finition soignée de l'accotement ou dépendances, à l'identique, après travaux, apport de terre végétale pour engazonnement aux graminées des zones terrassées : Ray Grass 45 %, Graminées Espèces Locales 55 %, l'ensemble sera dosé à 20 grammes au m².

Reçu en préfecture le 22/09/2023

Publié le 22-09-2023

ID: 039-223900010-20230922-ARR_2023_1224-AR

CONTRÔLES DE COMPACITÉ

Les objectifs de densification et la fréquence des contrôles sont fixés par l'annexe 7 du règlement de voirie susvisé.

Des contrôles de compacité devront être réalisés avant les réfections définitives.

Dépôt de matériaux et de matériel

Les matériaux et matériels nécessaires aux travaux autorisés pourront être mis en dépôt sur l'accordement de la RD 905 avec l'accord du service gestionnaire.

Remise en état

A la fin du chantier, les lieux seront remis en état et tous les déchets (y compris les déblais excédentaires) produits par les travaux seront évacués vers une filière de traitement appropriée.

ARTICLE 3 SÉCURITÉ ET SIGNALISATION DU CHANTIER

L'entreprise chargée des travaux devra signaler le chantier conformément à la réglementation et aux recommandations en vigueur, et notamment le guide « Manuel de chef de chantier – signalisation temporaire ».

Si l'exécution des travaux nécessite un arrêté réglementant la circulation, il devra l'obtenir avant leur début auprès de l'autorité de police compétente.

ARTICLE 4 PRÉVENTION DES RISQUES LIES A L'AMIANTE ET AUX HAP

En cas de démolition partielle ou totale de la chaussée, le concessionnaire est tenu d'**effectuer au préalable** et à ses frais un diagnostic sur la présence éventuelle d'amiante ou de HAP. Si celle-ci est avérée, les mesures préventives et le traitement des matériaux produits par le chantier seront pris en charge par le concessionnaire.

ARTICLE 6 RESPONSABILITÉ DU BÉNÉFICIAIRE – GARANTIE

Le présent arrêté de voirie est délivré à titre personnel et il ne peut être cédé sans l'accord du Département. Le concessionnaire est responsable vis-à-vis de ce dernier et vis à vis des tiers des dommages de toute nature qui pourraient résulter des travaux ou de l'exploitation de ses ouvrages.

Pendant la durée de l'occupation du domaine, le concessionnaire devra assurer l'entretien des ouvrages qui lui sont concédés à charge pour lui de solliciter l'accord du service gestionnaire de réaliser les travaux correspondants. En ce qui concerne le remblaiement des tranchées et la réfection de la chaussée et des dépendances domaniales, le délai de garantie est fixé à un an à compter du récolement des travaux.

Dans le cas où les prescriptions du présent arrêté de voirie ne seraient pas respectées, le service gestionnaire adressera une mise en demeure au concessionnaire pour y remédier dans un délai déterminé. Si celle-ci est restée sans effet au terme du délai, le service gestionnaire pourra exécuter d'office et aux frais du concessionnaire, les travaux nécessaires.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Recu en préfecture le 22/09/2023

Publié le 22-09-2023

ID: 039-223900010-20230922-ARR

ARTICLE 7 REDEVANCE

Le bénéficiaire du présent arrêté de voirie est soumis à une redevance annuelle en ce qui concerne l'occupation du domaine public. Son montant est calculé selon le barème en vigueur.

Elles devront figurer dans la déclaration annuelle d'occupation du domaine public routier faisant état du patrimoine de l'occupant au 31 décembre et qui sera transmise au Département du Jura au plus tard le 1^{er} juin.

ARTICLE 8 Le présent arrêté de voirie est délivré à titre précaire et révocable, et il ne confère aucun droit réel à son bénéficiaire. Il peut être retiré à tout moment, sans indemnités, pour des motifs liés à l'intérêt du domaine public.

> Il est consentie pour une durée de quinze ans à compter de sa notification, en ce qui concerne l'occupation du domaine public.

> En cas de révocation de l'arrêté de voirie ou en cas de non renouvellement au terme de sa validité, le concessionnaire sera tenu si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du concessionnaire de la présente autorisation..

> Le Département peut décider de ne pas imposer pas de remise en état des lieux. Dans cette hypothèse, les ouvrages situés sur le domaine public deviendront sa propriété et il se substituera de plein droit au concessionnaire, y compris pour percevoir les éventuelles rémunérations versées par d'autres occupants au concessionnaire par voie conventionnelle.

> Le Département se réserve également le droit de faire déplacer les ouvrages implantés sur le domaine public aux frais du concessionnaire, dès lors que ce déplacement est justifié par des travaux d'aménagement du domaine.

ARTICLE 9 RECOURS

Diffusion:

Le concessionnaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de Champagnole, à l'adresse suivante : 22 rue Gédéon David – BP28 – 39301 CHAMPAGNOLE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Signature de l'arrêté

Le concessionnaire pour attribution	 	
La commune de POLIGNY pour information		
L'ARD de CHAMPAGNOLE pour classement		

ID: 039-223900010-20230922-ARR_2023_1224-AR

45 cm GNT 0/31.5

09'0

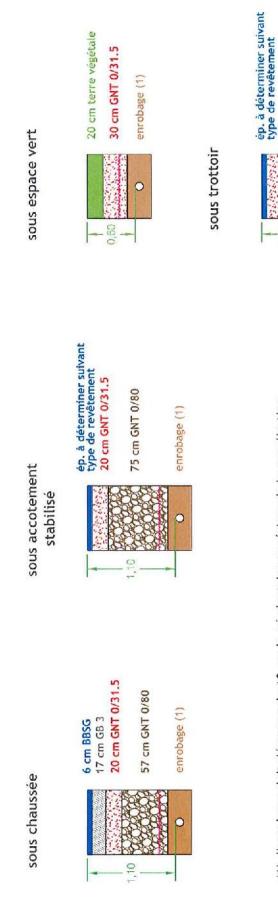
enrobage (1)

Réseau Structurant et Primaire chaussée souple

Profondeur des canalisations et réseaux :

distance entre la génératrice supérieure et la surface du sol ne soit pas inférieur à : Les canalisations ou réseaux divers seront posées, sauf dérogation, de façon à ce que la

- 1.10 m sous chaussée ou sous accotement
- 0.60 m sous espace vert ou sous trottoir en agglomération



(1) l'enrobage doit dépasser de 10 cm la génératrice supérieur de la canalisation

dispositif avertisseur



Reçu en préfecture le 22/09/2023

Publié le 22-09-2023

ID: 039-223900010-20230922-ARR_2023_1224-AR

Monsieur PIQUET Nicolas

1, Rue Barthélémy

39108 DOLE

N/Réf.: DC23/044327

PM-C4-POLIGNY-BATEX Aux Bubles 39800 POLIGNY

Interlocuteur: PIQUET Nicolas

Tél: 03 84 79 49 23 / 07 89 89 36 31

Objet: DEMANDE D'ACCORD TECHNIQUE

DOLE, le 18/09/2023.

Monsieur,

Dans le cadre des futurs travaux cités en objet, nous vous faisons parvenir une Demande d'Accord Technique.

Nous restons à votre disposition pour toute précision complémentaire et vous prions de croire, Monsieur, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Chef de Groupe Travaux,

CHEVRAND Eric

CC: Mairie, E-plans, Monsieur Nicolas PIQUET

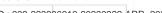
PJ: CERFA 14023*01

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Reçu en préfecture le 22/09/2023









Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de p. ID: 039-223900010-20230922-ARR_2023_1224-AR de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11 Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5 Gestionnaires des réseaux routiers



Direction Régionale Alsace Franche-Comté **NOEL Agnes** Mail: agnes.noel@enedis.fr Tél.: enedis.fr

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442 Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles 92079 Paris La Défense Cedex



Le demandeur Pa	rticulierservice public maître d'œ	uvre ou conducteur d'opération 🗖	entreprise 🗹						
Nom :		Prénom :							
Dénomination : ENEDIS									
Adresse Numéro :									
Code Postal : 39108	Code Postal : 39108 Localité : DOLE Pays : FRANCE								
Téléphone : 07 89 89 36 31 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : vvv									
Courriel: nicolas.piquet@enedis.fr									
Si le bénéficiaire est différent du den	Si le bénéficiaire est différent du demandeur								
Nom :	Pr	énom :							
Dénomination :									
	Extension :Nom de la voie								
Code Postal :	Localité :	Pavs :							
Téléphone: vv vv vv vv		our le pays étranger : vvv							
Courriel :		0							
Localisation du site concerné par la demande									
Voie concernée : Autoroute n°		rementale n° 90 Voie communale n	0						
H	ors agglomeration En agglomera	ation 🗖							
Point de Repère (PR) routier d'origine	d'application : Point de Repè	re (PR) routier de fin d'application	: 🗖						
Adresse Numéro :	Extension : Nom de la voie : ROU	TE DE TOURMONT							
Code Postal 39800	Localité : POLIGNY								
Document d'urbanisme antérieur (déc	claration de travaux ou permis de consti	ruire): vv vvv vvv vv vvvvv							
Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :									
Nature et date des travaux	Nature et date des travaux								
Pose de compteur / branchement aux	réseaux 🗹 🕦								
	Pose de clôture	Pose de portail (portillon)	Plantations						
A l'alignement	Oui 🗖 non 🗖	Oui 🗖 non 🗖	Oui 🗖 non 🗖						
En retrait de l'alignement	mètres	mètres	mètres						
Dépôt ou Stationnement 🗆	•		Ouvrages divers 🗹 (1)						
Station service Renouvellement Création Création									

Reçu en préfecture le 22/09/2023

Publié le 22-09-2023

²³**S**²**L**0~

ID: 039-223900010-20230922-ARR_2023_1224-AR

Date prévue de début d'application 09/10/2023

Durée d'application (en jours calendaires) : 2

Nota: Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

(1) Compléter le cadre ouvrages divers

(2) Compléter le cadre correspondant



Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11 Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5



Gestionnaires des réseaux routiers

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantie un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Dépôt ou stationnem	ent ⁽²⁾						
Demande initiale ☐ Nature du dépôt ou stationnement	Prolongation □ Matériaux □ Echafaudage □ Autres (à préciser) □	Ben Mobilier Urba	ne 🗖 ain 🗖 — Teri	Gru asse de café □	ıe □ Vente le long	Etala g de la voie ou sur	
Saillie ou surplomb (2)							
Largeur:	de la vo	oie vvv mètres			de la sailli	ie vvv mètres	
	des trotto	irs vvv mètres		Ha	uteur sous sailli	ie vvv mètres	
Aménagement d'accè	es ⁽²⁾						
Distance par rapport à	sement de fossé 🗖 : à l'axe de la chaussée ent de chaussée 🗖 :	vvv mètres		Nature du	_	IF vvv mètres	
Ouvrages divers (2)							
Travaux sur ouvrages	existants 🗹	Instal	lation nouvell	e 🗹			
Réseaux aériens ou so Eau potable C Eaux usées C	1	ement : Eau pluviales □ EDF ☑	,	G Autres (à préciser	DF :	Opérateurs rés	eaux 🗖
		Sous voirie			Sous accoteme	ent ou trottoirs	
Tranchée longitudinal	e	vvv mètres			vvv mètres		
Tranchée transversale	:	20 mètres			vvv mètres		
Fonçage		vvv mètres			vvv mètres		
Aménagement de sur Stationnement 🗖	face ou équipement Arrêt bus □	s	Passage sup	érieur ou inférieu	ur 🗖	Equipeme	nt de la route 🗖
Autres (à préciser)							
Pièces jointes à la der	mande ⁽²⁾						
Afin de permettre et d détaillées par nature d	de travaux.	hension et l'instruct	tion du dossie	r, la demande d'a	utorisation est	accompagnée des	pièces suivantes,
1 − Pour toute demande Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000ème ☑ Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000ème ☑ Photos 2 − Pièces complémentaires par nature de demande					Photos 🗖		
	ls/Plantations/Dépô			u domaine public	2		1/50 ^{ème} □

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500ème ☐
Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50ème☐

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police

Envoyé en préfecture le 22/09/2023

Reçu en préfecture le 22/09/2023

Publié le 22-09-2023 chri ques de tranchées

ID : 039-223900010-20230922-ARR_2023_1224-AR

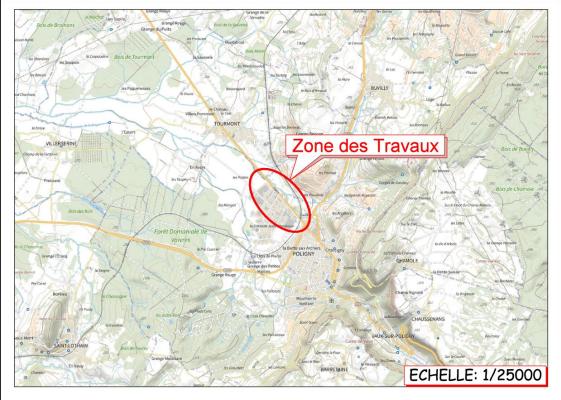
1/200 ou 1/500ème 🗖

J'atteste de l'exactitude des informations fournies $oxedsymbol{oxtime}$

Fait à : DOLE Le : 18/09/2023

Nom : PIQUET Prénom : Nicolas Qualité : Chargé d'affaires techniques

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre la classe de trafic des voies concernées (T0 à t5)







Reçu en préfecture le 22/09/2023

ID: 039-223900010-20230922-ARR_2023_1224-AR

ARTICLE R323-25

Du décret 2015-1823 du 30 Décembre 2015

Raccordement client BT > 36 kVA PM-C4-POLIGNY-BATEX D905 Intitulé : AFFAIRE ENEDIS No:

Réseau issu du Poste "VERGERS Z.I." - "39434P0038" DC23/044327

> POLIGNY Commune(s):

JURA Département : Plan No:

> COORDONNES LAMBERT II Etendu: X:856188m Y: 2210929m

	<u>1/1</u>	COORDONNES LAMBERT II Etendu: X:856188m Y:2210929m					
	100.5%	COORDONNES GPS: Latitude: 46.8492		Longitude : 5.6954			
	INTERLOCUTEURS:	Nom	Téléphone	e-mail			
	Maître d'oeuvre : Agence MOA Qualité	Nicolas PIQUET	07 89 89 36 31	nicolas.piquet@enedis.fr			
	Bureau d'étude :	Nicolas BUISINE	06 73 98 42 92	n.buisine@ricom.fr			
0	Entreprise de travaux :	SNCTP	06 84 82 15 29	pierre.bonnet@rogermartin.fr			

Numéro DT de Consultation GU: 2023071400031PWE

MODIFICATIONS		Demandées		Etablies		Vérifiées			
		Par	Le	Par	Le	Par	Le		
Approbation	<u>A</u>	NP	30/06/23	NB	05/09/23	SR			
Définitif	В	SR		NB		_	_		
	_	_	_	_	_	_	_		
	_	_	_	_	_	_	_		
	_	_	_	_	_	_	_		
_	_	_	_	_	_	_	_		
-	_	_	_	_	_	_	_		

APPROBATION DEFINITIVE ET CONTROLE QUALITE

BUREAU D'ETUDE			MAITRE D'OEUVRE			
Nom	Date	Signature	Nom	Date	Signature	
Nicolas BUISINE	05/09/23		-	-		

PLAN PGOC

ı	ENTREPRISE DE TRAVAUX	Nom	Date	Signature
ı				
ı	_	_	-	





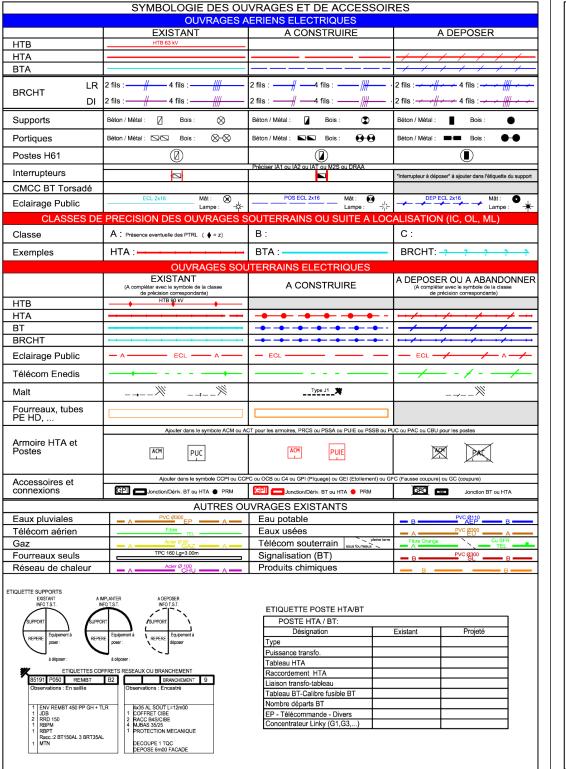


TABLEAU RECAPITULATIF DES DIFFERENTES								re le 22/09/2 le 22/09/202		
TYPE	Α	В	С	D	F	G,	H		~ 5 41 G	14
Coef. K	0.6	0.17	0.34	0.38	0.20	₀ Publié l	e 2 2 ₁ 0 9-2	023 _{0.10}	0.10	0.06
RESISTIVITE	Boucle à fo de fouille		Piquet vertical	Piquet tracteur		ID: 039	ID: 039-223900010-20230922-ARR_2023_1224-AR			1224-AR
ρ en Ω.m	Poteau périmètre 2 m.	Poste HTA/BT périmètre 10m.	Long. 3m	Long. 3m	Grille en tranchée 2,5m	Serpentin 1 tranchée de 3m Cond. 10m	Serpentin 2 tranchées de 3m Cond. 2x10m	Serpentin 2 tranchées de 5m Cond. 2x15m	Patte d'oie 3 branches de 5m +1 piquet central 3m	Patte d'oie 3 branches de 10m +1 piquet central 5m
50 Ω.m	30 Ω	8Ω	17 Ω	19 Ω	10 Ω	12 Ω	7 Ω	5 Ω	5Ω	3 Ω
100 Ω.m	60 Ω	17 Ω	37 Ω	37 Ω	20 Ω	25 Ω	14 Ω	10 Ω	10 Ω	6Ω
200 Ω.m	120 Ω	34 Ω	66 Ω	75 Ω	40 Ω	50 Ω	28 Ω	20 Ω	20 Ω	12 Ω
300 Ω.m		50 Ω	100 Ω	112 Ω	60 Ω	75 Ω	42 Ω	30 Ω	30 Ω	18 Ω
400 Ω.m		66 Ω	133 Ω	149 Ω	80 Ω	100 Ω	56 Ω	40 Ω	40 Ω	24 Ω
500 Ω.m					100 Ω	125 Ω	70 Ω	50 Ω	50 Ω	30 Ω
750 Ω.m					150 Ω	180 Ω	105 Ω	75 Ω	75 Ω	45 Ω
1000 Ω.m					200 Ω	240 Ω	140 Ω	100 Ω	100 Ω	60 Ω

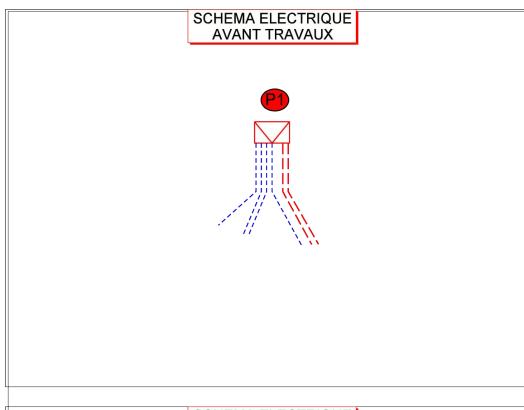
Efficace vis-à-vis des courants de foudre et à 50 Hz

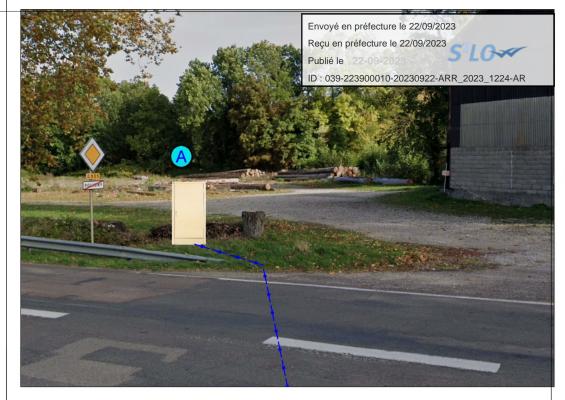
TABLEAU RECAPITULATIF DES VALEURS GLOBALES DU NEUTRE BT						
REPERE	DATE DE LA MESURE RESISTANCE MESUREE OBSERVATIONS					

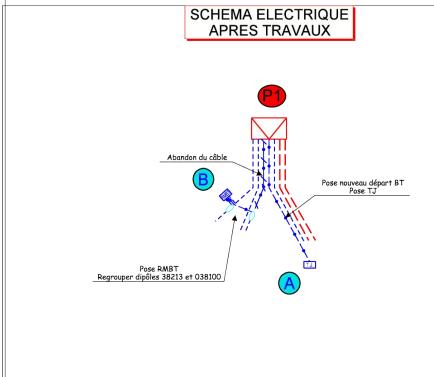
Efficace seulement à 50 Hz

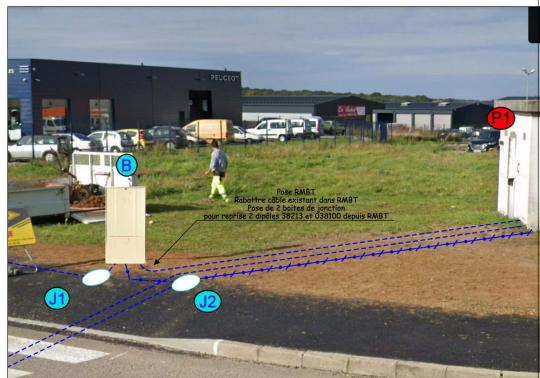
TABLEAU RECAPITULATIF DES PRISES DE TERRE INDIVIDUELLES (MASSE ET NEUTRE)							
REPERES	RESISTIVITE LUE AU TELLUROHMETRE (Ohms.m)	OBSERVATION	RESISTANCE OBTENUE PAR CALCUL (Ohms)	TYPE DE TERRE ENVISAGE	RESISTANCE MESUREE APRES TRAVAUX (Ohms)	DATE DE LA MESURE	
А		Valeur cible maximale 50ohm.m		TYPE F			
В		Valeur cible maximale 50ohm.m		TYPE F			

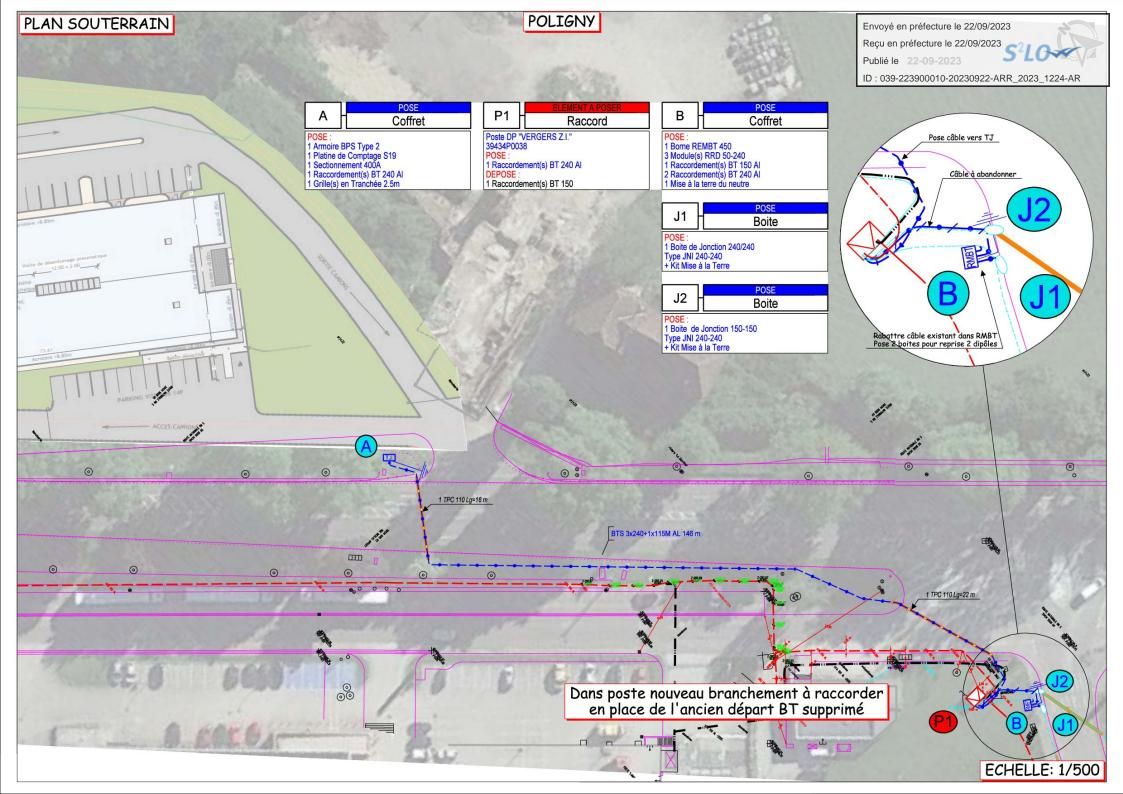
TABLEAU RECAPITULATIF DES MESURES DE COUPLAGE ENTRE LA TERRE DES MASSES ET LES TERRES DU NEUTRE								
COUPLAGE ENTRE REPERES	RESISTANCE TERRE MASSE RM	RESISTANCE TERRE NEUTRE RN	RESISTANCE ENTRE MASSE ET NEUTRE RMN	RESISTANCE COUPLAGE MASSE NEUTRE RC=(RM+RN-RMN)/2	COEFFICIENT COUPLAGE MASSE NEUTRE (RC/RM)<0.15			





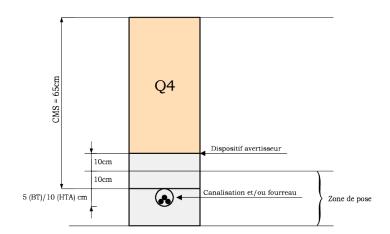






Tranchées en Terrain Vierge Terres non labourables, espace vert, pelouse Compactage des remblais selon la méthode du SETRA

FAMILLE TERRAIN VIERGE (TV2)



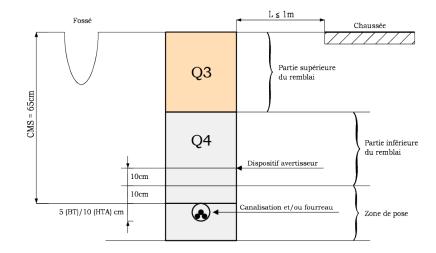
Coupe type TV2

Envoyé en préfecture le 22/09/2023

Avec possibilité (ID: 039-223900010-20230922-ARR_2023_1224-AR

Compactage des remblais selon la méthode du SETRA

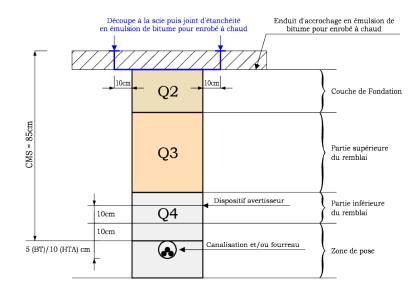
FAMILLE ACCOTEMENT STABILISE (TA1)



Coupe type TA1

Tranchées sous chaussées Compactage des remblais selon la méthode du SETRA Trafic de type t2 ou t3

FAMILLE CHAUSSEE (CH4)



Coupe Type	Réfection	Epaisseur
СН4В	Bicouche, tri-couche	1cm
CH4C	Enrobé noir à chaud, enrobé à froid	6 à 8 cm
CH4D	Enrobés de couleurs, pavés, dallages	6 à 8 cm pour l'enrobé

Remarque : Dans le cas d'une chaussée supportant un trafic T3- ou T3+, la voirie sera reconstituée sur la base de ce trafic (CH3) mais sera rémunéré sur la base de la coupe type CH4

Envoyé en préfecture le 22/09/2023

Reçu en préfecture le 22/09/2023

		Tableau de	urs	ID : 039-223900010-20230922-ARR_2023_1224-AR Commune : POLIGNY N* INSEE :									
AERIEN	Repère plan	Section et type (nu, supports, façade)	Longueur électrique	Remarque (utilisation supports existants, nombre d'implantation de supports d'arrêt, nb de RAS, etc):									
НТАА													
	sous total		0,00										
BTAA													
	sous total		0,00										
					Longueur géographique								
SOUTERRAIN	Repère ou Section Plan	Section ou type	Longueur électrique	Longueur géographiq ue	Dont: sous Terrain Naturel (TV1)	Dont: sous Terrain Naturel (TV2)	Dont: sous accotemen tstabilisé (TA1)	Dont: sous trottoir (TR2)	Dont: sous chaussée (CH4)	Surlongueur câb le (ml)	Surlongueur Poste(ml)	Nom de la rue/du poste/armoire	
	B-J1	BTS 3x240+1x115 Al	7,00	3,00				3,00		4,00	0,00		
/2	B-J2	BTS 3x150+1x95 Al	11,00	7,00				7,00		4,00	0,00		
BTA/S	P1-A	BTS 3x240+1x115 Al	153,00	146,00		10,50	99,70	4,00	31,80	2,00	5,00		
	Sous-Total		171,00	156,00	0,00	10,50	99,70	14,00	31,80	10,00	5,00		
Ş													
HTA/S													
	Sous-Total		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
BRCHT/S													
<u>B</u>	Sous-Total		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Totaux		171,00	156,00	0,00	10,50	99,70	14,00	31,80	10,00	5,00		
POSTE	Numéro	Type/Puissance	Cellule				Comme	ntaires (nom. mo	torisation équin	ement)			
Poste HTA/BT	Numero	турсуг атазапес	centile	Commentaires (nom, motorisation, équipement,)									
ARMOIRE HTA Mutation transfo.				Passage dekVA àkVA									
utauon tiansio.		Branchements neufs		Rep	rise			3330gc uc					
BRA NCHEMENT Nombre	Aéro-souterrain	Souterrain 1	Aérien	Aérien	Souterrain ou aéro								
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	•		Tarif jaune a	imenté de	puis poste	par un câbl	e souterrai	n 3x240 ² +11	5 Al	•			
DEPOSE	Repère plan		Section Nature Type		Longueur Electrique Quantité		Remarques						
ABANDON HTAS ABANDON BTS													
Dépose HTA													
Dépose BT													
Dépose Poste HTA/BT													
Démolition Poste tour Surface au sol, hauteur Commentaires sur l'affaire VALIDATION PLANMINUTE													
Nom Responsable Entreprise Date													